



**CONSEIL COMMUNAL  
GLAND**

## **Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 15 mai 2008**

• Le président, M. Daniel Richard, ouvre la séance à 20 h00, à la Salle communale. Il salue M. le Préfet Jean-Pierre Dériaz, Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Il remercie M. Roger Demont, huissier, et les employés communaux pour la préparation de la salle.

### **1. Appel et ordre du jour**

L'appel fait constater la présence de 65 Conseillers et Conseillères. Il y a 7 excusés (Mme Buffat Ahimara et MM. Bovon Jean-Michel, Imhoff Andrew, Pittet Jean-Gabriel, Rohrer Hugo, Vallotton Roland, Wenger Philippe), une absence (M Philippe Martinet).

Le président s'assure que chaque Conseiller -ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum était atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Deux interpellations ont été déposées sur le bureau du Conseil.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Exposé de M. le Préfet.
3. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 3 avril 2008.
4. Assermentation de 1 Conseillère.
5. Communications du bureau.
6. Communications de la Municipalité.

### **Préavis avec décision**

7. Préavis municipal N° 43 relatif à l'établissement d'une étude de faisabilité comprenant une étude préliminaire en améliorations foncières et une étude d'aménagements du territoire dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur intercommunal Gland/Vich – site 1c.
8. Préavis municipal N° 44 relatif à la révision du plan partiel d'affectation «En Meydez II» et son règlement.
9. Nomination de quatre membres du Conseil communal au Conseil d'établissement (art. 4 du règlement du Conseil de l'établissement primaire et de l'établissement secondaire de Gland).

### **Première lecture**

10. Préavis municipal N° 45 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2009.
11. Préavis municipal N° 46 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'aménagement de l'accès sud à la gare de Gland.

### **Réponses interpellations**

12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Catherine Labouchère intitulée «Qu'en est-il des projets de développements scolaires privés dans notre ville?»
13. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Philippe Martinet intitulée «Sur les taxes déchets: anticiper pour éviter un nouvel échec»

### **Divers**

14. Interpellation Arthur Lieber concernant la création du nouveau service de la population.
  15. Interpellation de Mme Sarah Petraglio relative aux jours et heures d'ouverture du Garden Center Schilliger
  16. Divers + Propositions individuelles.
- Après lecture par le président de l'ordre du jour modifié, la discussion sur celui-ci est ouverte. La parole n'est pas demandée.
  - L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

## **2. Exposé de M. le Préfet**

- Le président remercie M. Dériaz pour sa présence au sein du Conseil. Il précise qu'après l'exposé, la deuxième partie sera réservée aux questions. La parole est donnée à M. le Préfet. M. Dériaz remercie de l'accueillir à Gland. Il va tenter d'expliquer quelques fonctions de la Loi sur les communes qui ont trait à la motion et au postulat. C'est un exercice un peu périlleux où souvent il faut interpréter. La question des compétences entre Municipalité et Conseil communal a toujours été d'actualité. Les relations entre l'Exécutif et le Législatif sont régies par le principe de la séparation des pouvoirs. Aucune des deux Autorités ne doit empiéter sur les compétences de l'autre. La Loi sur les communes dicte le partage des compétences entre les deux organes communaux. Plus particulièrement l'article 4 indiquant le principe de la séparation des pouvoirs. Sur le plan communal, tout ce qui n'est pas expressément attribué au Conseil général ou communal relève des attributions de la Municipalité.

Dans la Constitution vaudoise du 14 avril 2003, l'article 146 dit: - le Conseil général ou communal édicte les règlements, adopte l'arrêté d'imposition, décide de projets d'acquisition. C'est ce qui se retrouve aussi dans la loi sur les communes et dans le règlement du Conseil communal. Par contre, le point 3 de l'article 146 est intéressant: - le Conseil général ou communal peut par voie de motion obliger la Municipalité à lui présenter une étude ou un projet. Il peut fixer un délai.

En plus des questions, vœux, observations, interpellations, la nouvelle constitution a introduit la notion de postulat et a renforcé la notion de motion.

Les questions, vœux, observations donnent lieu à des réponses simples et souvent immédiates. L'interpellation, après discussion, se termine par l'adoption d'une résolution. Elle ne doit pas contenir d'injonction, donc il n'est pas possible de donner un ordre à la Municipalité. Elle demande une réponse, au plus tard, pour la séance suivante.

Le postulat n'est pas contraignant pour la Municipalité. Il peut porter sur une compétence du Conseil communal ou de la Municipalité. Il invite la Municipalité à prendre des mesures ou à faire des propositions dans un domaine particulier et elle doit dresser un rapport.

La motion est contraignante, elle ne peut que porter sur les compétences du Conseil communal. Un délai peut être fixé pour la réponse. Elle charge la Municipalité à présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet avec décision du Conseil communal.

- Mme Favez: dès que le Conseil a accepté une motion, est-il possible de revenir en arrière en demandant au motionnaire de la changer en postulat? Sauf erreur, non.
- M. le Préfet: dans la loi, seul le motionnaire peut la transformer en postulat avant qu'elle ne soit prise en considération. Il peut aussi à tout moment la retirer. Si la motion est légale et a été acceptée par les Conseillers, il faut la traiter en tant que telle. S'il s'agit d'une fausse motion qui n'est pas de la compétence du Conseil communal, il peut y avoir vice de forme et il faut corriger.
- M. Blanchet: est-ce que cette possibilité de passer de la motion en postulat pouvait être faite après la prise en considération?
- M le Préfet: cite le règlement, «le postulant ou le motionnaire peut retirer sa proposition jusqu'à la prise en considération. Une motion peut être transformée en postulat jusqu'à sa prise en considération». Le texte reste le même mais il ne porte pas le mot motion mais bien celui de postulat.
- M. Haussauer: Avec la motion, il est possible de fixer un délai. Le motionnaire peut-il vraiment imposer un délai? La Municipalité doit-elle en tenir compte?
- M le Préfet: Oui avec un délai maximum de 18 mois selon le règlement.
- M. M. Rohrer: Concernant une motion déposée, qui décide ou prend la décision de savoir si elle est de la compétence de la Municipalité ou du Conseil communal?
- M le Préfet: c'est le bureau et le président du Conseil communal qui doivent prendre cette décision ou éventuellement se renseigner en prenant un avis de droit en cas de doute.
- M. Favez: s'étonne des propos tenus par M. le Préfet concernant l'invitation aux Municipalités à faire transformer systématiquement les motions en postulats. Hors dans la Constitution, acceptée par le peuple vaudois, il est clairement donné plus de compétences aux Conseillers communaux ou généraux. Pour lui, la décision de choisir entre la motion et le postulat doit rester de la compétence du Conseil communal.
- M le Préfet: c'est le Conseil communal qui décidera de la transformation en postulat ou pas, ce n'est pas la Municipalité qui peut le faire de son propre chef, elle peut se battre pour essayer de convaincre. Il est vrai que la motion peut avoir des conséquences financières lourdes et il faut en mesurer les conséquences.
- M. Vallat: n'aime pas le juridisme. Il prend pour exemple sa motion sur l'étude de la géothermie profonde, transformée par la suite en postulat, malgré l'acceptation par le Conseil. Pour lui, s'il comprend bien les propos de M. le Préfet, c'est typiquement une motion, pourquoi lui a-t-on demandé après coup de la transformer? Il attend une réponse.
- M le Préfet: ne connaît pas le sujet et ne peut s'exprimer. S'agit-il d'une vraie motion ou non?
- M. Fargeon: précise qu'il y avait trois éléments contraignants dans cette motion. La demande d'étude de la géothermie peut relever de la motion. La demande de crédit d'étude avec mention de prix et les contacts à prendre avec d'autres communes ne relèvent pas de la motion mais plutôt du postulat, c'est pour cette raison que le changement a été demandé.
- M le Préfet: pour apporter une réponse, va demander les documents et se renseigner. La demande d'étude peut entrer dans la compétence du Conseil mais, celui-ci doit en mesurer le coût.
- M. Zeggani: le postulat exige une réponse mais si cette réponse ne satisfait pas le Conseiller ou si le Conseil communal refuse la réponse, qu'elles sont les solutions possibles?
- M le Préfet: un autre postulat peut être déposé ou à défaut l'affaire est close.
- M. Jaquier: en cas de vice de forme ou de fausse motion, la décision ne doit-elle pas se prendre devant le Conseil, en plénière et non par un téléphone furtif entre le secrétariat de la Municipalité et le motionnaire comme cela s'est passé une fois? Changement d'une motion en postulat.

- **M le Préfet:** il est indispensable de jouer la transparence, ça ne doit pas se faire en catimini. Lors d'une motion annoncée, le président dans la préparation de son ordre du jour doit se poser la question: le Conseiller ne s'est-il pas trompé, s'agit-il bien d'une motion ou alors d'un postulat? Bien entendu, c'est le Conseil communal en dernier lieu qui décidera si c'est une motion ou un postulat. En cas de vice de forme, si la décision a mal été prise, elle pourrait être cassée par le Conseil d'Etat. En cas de doute, il ne faut pas hésiter à prendre contact avec la préfecture.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion en remerciant vivement

M. le Préfet. Il quitte la séance en souhaitant aux Conseillers de bonnes délibérations, accompagné d'applaudissements nourris.

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 3 avril 2008.**

- **M. Collaud:** demande deux rectifications en page 5, dans ses communications. Au premier paragraphe, sous «Hospitalier», il s'agit du 25<sup>e</sup> lit et non pas du 27<sup>e</sup> lit. Au dernier paragraphe, sous «Finances», Nyon devrait arriver à Fr.10'000'000. -- et non à Fr. 17'000'000. --.
- Il n'y a pas d'autre correction demandée. Le président soumet l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 3 avril au vote, non sans avoir précisé que les corrections demandées seront portées au procès-verbal de ce soir.

#### **● *Décision***

*Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance de Conseil communal du 3 avril 2008, sans avis contraire ou abstention.*

### **4. Assermentation de 1 Conseillère**

- A la suite de la démission de Mme Anne-Laure Georgiades-Gagnière, Mme Gilliard présente Mme Isabelle Monney qui habite Gland depuis 1988. Elle est mariée et a deux enfants adolescents. De formation bancaire, elle s'est spécialisée dans la gestion de fortune. Mme Monney travaille à temps partiel, elle est aussi administratrice d'une PPE. Elle aime la lecture, s'intéresse à l'histoire et pratique divers sports. Elle se réjouit de cette nouvelle expérience avec un intérêt particulier pour le développement de la ville et les questions financières.
- Après cette présentation, le président invite Mme Monney à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.
- La nouvelle Conseillère, après lecture du serment, promet de le respecter.
- Le président la félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.
- ***Compte tenu de cette assermentation, nous sommes maintenant 6 6 présents.***

### **5. Communications du bureau**

- Le 7 avril 2008, le bureau a rencontré la Municipalité pour préparer ce Conseil. Elle a réitéré sa demande de répondre un Conseil plus tard au postulat Vallat. Le bureau est revenu sur sa première décision et a accepté à deux conditions:
- a) que le municipal en charge donne une information intermédiaire aussi complète que possible dans ses communications,
- b) que la réponse municipale soit présentée au Conseil du 26 juin 2008.

Le même jour a eu lieu une conférence militaire à la Villa Rose. Le président y a apporté le salut des Autorités locales. Il s'est réjoui des bonnes relations entretenues avec l'association de la ligne fortifiée de la Promenthouse.

- Le 10 avril, le président a participé à la séance d'information organisée par le GdG sur le projet d'agglomération «Franco-Valdo-Genevois, la région et la commune». Conférence très intéressante et qui a accueilli un nombreux public pro venant aussi bien de l'ancien district de Rolle que de Terre-Sainte ou Versoix.
- Le 11 avril, le président et M. le Syndic ont participé à la veillée à St -George dans le cadre de la Fête du nouveau district.
- Le 12 avril, suite de la Fête du nouveau district, le président en compagnie de la Municipalité, des présidents de partis, des députés sont allés en train jusqu'à Rolle pour assister à deux conférences de M. le Préfet et de M. le Conseiller d'Etat Leuba. A la suite de la présentation de la résolution pour la troisième voie par M. le Syndic de Rolle D. Belotti, les élus furent invités à la signer sur le bateau les emmenant à Nyon pour la partie officielle des discours. Merci aux deux préfets, Mme de Tscharnier et M. Deriaz pour l'organisation parfaite de la journée.
- Le 21 avril, le parti socialiste informe le bureau d'un changement au niveau de son organisation interne, lecture de ce courrier est faite. Dès lors, toute correspondance doit être adressée à Mme Sara Petraglio. En 2009-2010, année pendant laquelle Mme Petraglio sera à la présidence du Conseil, c'est M. Jean-Marc Waeger qui la remplacera à la présidence du groupe. Mme Favez ne garde que les relations avec les organes cantonaux et fédéraux du parti socialiste.
- Le 4 mai, le président a accompagné à Montreux la fanfare de Gland pour la remise de la bannière cantonale conservée par elle ces cinq dernières années. M. Butty, banneret cantonal, a été félicité pour son engagement durant cette période.
- Le 6 mai, date du deuxième envoi pour la convocation de ce soir, la Municipalité retire le préavis N° 34 relatif à la motion de M. Péquignot «pour une jeunesse sans dette». Le bureau n'ayant pas reçu de communication particulière, le président espère que M. le Syndic donnera les motifs dans ses communications.
- Le 7 mai, le président a assisté au repas de soutien du FC Gland. Cette société est en pleine forme et peut compter sur un président très dévoué, M. Hugentobler.
- Le 14 mai, le président a participé à l'assemblée générale de la Société de Développement de Gland.
- Le 2 juin, dès 18h30 au Refuge communal, aura lieu la sérénade offerte par la fanfare au président du Conseil. Chacun y est cordialement invité.
- Pour terminer, le président rappelle que les rapports des commissions doivent être établis en deux originaux signés par les commissaires: un pour le président par l'intermédiaire de la secrétaire du Conseil, un pour la Municipalité à remettre au greffe, plus une copie pour chaque président de partis ou groupes. Ils doivent être déposés dix jours avant la séance.

## **6. Communications de la Municipalité**

**M. Gérald Cretegnny**, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- Situation concernant la motion Péquignot: le Grand Conseil a donné une réponse concernant le petit crédit mais actuellement il y a attente sur le plan juridique car la Société générale d'affichage lausannoise a fait recours contre une décision de la Municipalité qui, dans son règlement, a une interdiction du petit crédit. Après renseignements, la décision devrait intervenir prochainement;

aussi, la Municipalité a décidé d'attendre le Conseil de juin, dernier délai imparti, pour apporter une réponse. Si d'ici le 10 juin, aucun élément nouveau est arrivé, un préavis sera alors bouclé avec certainement un projet de règlement. La Municipalité se réservant le droit d'encourager les Conseillers à accepter ou refuser ce préavis. Dans la forme, la Municipalité sera régleme ntaire.

- Sur les tables se trouve un papillon établi par le «Groupe régional de prévention», sous l'égide de la préfecture. La Municipalité étudie encore la meilleure façon pour distribuer ce papillon à la jeunesse glandoise et aux parents concernés par ce tte prévention.
- Le 14 avril, la Municipalité a rencontré les députés de la commune. Trois points particuliers, parmi d'autres, ont été abordés: a) le plan directeur des dépôts d'excavation des matériaux. Actuellement il n'y a pas de dépôt d'excavation sur le territoire communal, mais un se situe sur la commune de Coinsins. La Municipalité a vérifié de quelle manière elle pouvait intervenir au sujet de ce dépôt. Elle est en train de faire des réserves par rapport à la sortie autoroutière qu'elle souhaite organiser dans le cadre de l'extension de la nouvelle sortie autoroutière. b) intervention pour la troisième voie CFF. Il y a une résolution signée par tous les élus lors de la Fête du district et déposée au Conseil d'Etat. c) la question concernant le contr ôle des habitants a été abordée. Des propositions sont faites au niveau cantonal particulièrement pour les passeports biométriques et pour une certaine rationalisation du contrôle des habitants. On pourrait voir diminuer le nombre de «Contrôle des habitants» par rapport au nombre de communes. Chose difficile à réaliser sachant que c'est le bureau où tout citoyen a un contact direct avec sa commune et qui sera défendue pour maintenir cet organisme proche de l'habitant.
- **Administration générale**: concernant l'engagement d'un nouveau chef de Service Bâtiment et Urbanisme, aucune personne n'a été trouvée avec le profil recherché. Une deuxième mise au concours aura donc lieu.
- **Police**: démission officielle de la Conférence des directeurs des polices municipales vau doises. Le contrat de prestation sera signé le 29 mai 2008.
- **Divers**: «Carrefour des métiers» qui s'est tenu en mars: bilan très positif après enquête de satisfaction au niveau des écoles. Dans 2 ans, cette manifestation devrait avoir lieu à nouveau à Gland. Une diminution de ce genre de salons pourrait être envisagée, car les entreprises «phares» de Suisse romande sont sollicitées de toute part et doivent trouver des solutions pour être efficaces. Conseil régional: 35 communes membres à ce jour. Au 1<sup>er</sup> juillet, peut-être 39, si tous les Conseils communaux appelés à se décider le font positivement. A la fin de l'année, toutes les communes, mis à part trois ou quatre, auront rejoint le Conseil régional.

Accueil de la petite enfance: création des réseaux LAJE a vec délai jusqu'au 30 septembre 2008 pour présenter un dossier complet à la Fondation de l'accueil de l'enfance. Actuellement, dans le district, les communes ont quelques problèmes pour se regrouper. Ils sont certainement dus plus à un succès de la petite enfance, car ces dernières années beaucoup de structures se sont créées en particulier au niveau des UAPE, que de ne pas aller de l'avant. Chacun défend ses intérêts, d'où cette difficulté à réunir des communes autour d'un projet commun. Celles qui souhaitent s'associer à un réseau, en dehors de ceux de Terre-Sainte et de la région rolloise en création, devront le faire avant le 23 mai, dernier délai. D'autres renseignements seront donnés ultérieurement.

**Mme Florence Golaz, municipale** (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

- **Intégration**: lors de la prochaine rentrée scolaire, Caritas mandaté par la Municipalité, organisera des cours de français destinés à des adultes non francophones. Ils permettront aux familles et plus particulièrement aux femmes migrantes de s'intégrer et de rompre l'isolement lié à une connaissance insuffisante du français.

- **Places de jeux**: l'inauguration des places de jeux récemment rénovées aura lieu le 21 juin de 15h à 17h. avec partie officielle au parc de la Dôle en présence de l'ACG. Différentes activités seront organisées pour les enfants.

- **Culture**: une sculpture en bronze poli de M. Brzak a été acquise grâce au «Fonds d'acquisition d'œuvres culturelles»; elle est installée dans le foyer du théâtre. L'inauguration, à laquelle chaque Conseiller est invité, a lieu demain soir en présence de l'artiste.

Le 27 avril a eu lieu le premier concert de la nouvelle association Pro Organum pour la mise en valeur des orgues de Gland et Vich. Deux concerts par an sont prévus par cette association soutenue par la paroisse et les communes de Gland, Vich et Coinsins.

- **Bibliothèque scolaire**: l'Etablissement primaire souhaite bénéficier des prestations de la bibliothèque de Grand Champ, réservée jusqu'à maintenant au secondaire. Une nouvelle convention entre le canton et la commune est en cours d'élaboration et entrera en vigueur en janvier 2009.

Mme Golaz rappelle que le 27 mai se déroule la «Fête des voisins». Le greffé tient à disposition du matériel de promotion.

**M. Daniel Collaud, municipal** (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Domaines**: le 23 avril a été signé l'achat définitif de la parcelle au chemin de la Chavanne. Le premier acheteur potentiel s'est rétracté, un nouvel acheteur a été trouvé. Un préavis devrait être présenté en première lecture fin juin. Le dossier pour l'enquête préalable et son changement d'affectation a été envoyé à Lausanne afin d'avancer rapidement dans ce dossier concernant la création de logements à loyers modérés.

- **Sport**: inauguration à fin avril du terrain des archers avec remerciements à leur attention pour le travail effectué par rapport à la mise en place de ce terrain et ils possèdent maintenant un bel outil.

Les travaux pour la création des 2 nouveaux courts de tennis ont débuté, ils devraient être terminés en principe à fin juin ou début juillet.

La ville de Gland s'est inscrite à l'Association suisse des Services des sports, section Suisse romande et Tessin. M.M. Collaud et Christen assisteront le 16 mai à l'assemblée générale.

- **Electricité**: concernant la SEIC, la consommation en électricité de 2007 a baissé de 0,74%, par comparaison la moyenne suisse a baissé de 0,6%, l'analyse de cette baisse est en cours. Deux éléments sont avancés concernant cette baisse, d'une part le temps très clément du début de l'année dernière, d'autre part les mesures prises par les citoyens et entreprises pour réduire la consommation.

- **Hospitalier**: le 10 avril a eu lieu la rencontre à Lausanne avec M. Diserens, responsable du service et les délégations des EMS Bellevue, La Clef des Champs, les Quatre Saisons. Les prochaines étapes sont: à fin mai, propositions du canton concernant les possibilités de travail de collaboration entre les 3 EMS et début décembre, examens des possibles stratégies mises en place entre ces 3 établissements. Ces stratégies consistant à continuer l'agrandissement de l'EMS La Clef des Champs, à créer un nouvel EMS à Gland, à changer l'affectation actuelle de l'EMS existant avec une partie court séjour et une partie UAT, à rénover l'EMS de Begnins.

**M. Olivier Fargeon, municipal** (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- **Routes**

Les travaux du giratoire de «Malagny» avancent selon la planification malgré le mauvais temps.

Les travaux souterrains seront terminés cette semaine. La pose des bordures extérieures est en cours. La fermeture du chemin le long du bâtiment de bowling permet de réaliser plus rapidement les aménagements extérieurs à l'ouest.

- **Chemin piétonnier des rives du lac**: les propriétaires touchés par le projet ont été rencontrés et un dossier de réalisation leur a été présenté. Le délai est fixé à mi-juin pour d'éventuelles remarques ou oppositions écrites, lesquelles seront validées ou non avant de transmettre le projet pour approbation au canton.
- **Cheminement piétonnier Gland-Prangins**: selon renseignements pris auprès de la Municipalité de Prangins, mandat a été donné au bureau Schenk, géomètre à Nyon, pour procéder à des relevés complémentaires et préparer un dossier en vue d'une demande formelle auprès des services cantonaux concernés. Le dossier est suivi sans ingérence qui pourrait être contre-productive.
- **Jobs d'été**: la réponse à la demande de M. Haussauer, relative à la possibilité de permettre aux jeunes de travailler en été, est malheureusement négative. Après consultation des responsables des Services de la voirie et des Espaces verts, force est de constater que les tâches sont de plus en plus mécanisées et qu'il serait nécessaire d'avoir un encadrement indispensable et supplémentaire pour la sécurité envers le personnel occasionnel.
- **Service du feu**: la Commission du feu a élaboré un projet du futur règlement des 4 communes concernées. Ce document sera transmis à l'ECA pour contrôles et remarques, puis il sera validé par les Municipalités avant d'être soumis aux Conseils communaux et généraux pour approbation d'ici la fin de l'année accompagné du budget de fonctionnement du nouveau SDIS.

## **M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments)**

- **Collège des «Tuillères»**: les compléments de l'expertise demandés par les parties au Juge de paix sont rendus. Aucune modification des responsabilités. Le 21 mai rencontre avec l'assureur pour préparer la séance du 2 juillet en présence de tous les intervenants en vue d'une conciliation éventuelle.
- **Plan de quartier (PQ) «Communet-Borgeaud»**: le dossier avance; le 6 mai il a fait l'objet d'une présentation préalable à la CIPE. Les remarques seront intégrées dans le rapport d'étude d'impact élaboré par nos mandataires.
- **Cité de l'énergie**: vision sur l'entier du territoire communal pour une meilleure utilisation des énergies renouvelables, diminution de CO<sub>2</sub>. Objectif pour une consommation à 2000 W: commencer par les bâtiments communaux, sensibiliser la population, règlement d'utilisation des fonds affectés. M. Ducret s'y attelle avec la collaboration de Mme Dufour-Fallot. Le but est d'avoir la labellisation en fin de législature.
- **Place de la Gare**: à la fin de l'enquête du bâtiment commercial des CFF, il y a une vingtaine d'oppositions qui seront traitées par la Municipalité et pour le P+R, il y en a une dizaine. Dans la séance du 23 avril sur l'étude de réaménagement de cette place, beaucoup de solutions intéressantes ont été émises. Un résumé de la journée sera présenté à la Municipalité le 19 mai par un des urbanistes. Ensuite, la Municipalité passera à l'étude complète. Des communications seront faites au Conseil concernant les décisions prises.
- **Géothermie profonde**: une séance de travail a enfin eu lieu avec les responsables cantonaux, MM. Rollier, Schaller, du Service de l'environnement, Raymond du Service de l'énergie et Christen, du bureau technique de la commune afin de discuter de la motion, devenue postulat Vallat et de l'intention que la Municipalité a d'aller de l'avant dans une étude de faisabilité. A été pris comme exemple le cas de Lavey-les-Bains où le canton est partie prenante dans cette étude. Une grande différence existe entre les deux localités.

Lavey-les-Bains avait déjà une bonne connaissance géologique due au forage existant pour l'eau alors que Gland a des connaissances très basiques au niveau du sol et du bord de la rive. Il y a un potentiel, les études seront longues et menées en plusieurs phases avec des incertitudes. Ordre d'idées, plusieurs centaines de milliers de francs et non pas, comme dit dans le postulat, Fr. 65'000.-- montant qui correspond à Lavey-les-Bains.

## PREAVIS AVEC DECISION

### **7. Préavis municipal N° 43 relatif à l'établissement d'une étude de faisabilité comprenant une étude préliminaire et des améliorations foncières et une étude d'aménagements du territoire dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur intercommunal Gland/Vich – site 1c.**

- M. Calabrese, rapporteur, demande tout d'abord de prendre note de la correction suivante dans les divers, premier paragraphe, il s'agit bien de: *La commune* possède des ... et non la Municipalité, puis lit les conclusions du rapport de la commission technique.
- Mme Petraglio, rapporteur de la Commission des finances lit les conclusions du rapport.
- La discussion est ouverte.
- M. Favez: s'étonne, dans les conclusions du rapport technique, de la proposition d'interrompre l'étude si un blocage trop important et insurmontable survenait. Comment la Municipalité pourrait-elle interrompre cette étude sachant qu'elle est financée aussi par d'autres intervenants?
- M. Genoud: cette solution a été évoquée en Commission technique c'est vrai. Il faudrait vraiment qu'il s'agisse d'un cas de figure extrême avec blocage pour qu'entre partenaires, il soit décidé de ne pas aller plus loin. Le but justement est de trouver un consensus et des solutions avec les propriétaires, associations et partenaires.
- La parole n'est plus demandée.
- Le président clôt la discussion en constatant que les conclusions des commissions vont dans le même sens que le préavis municipal.

#### **Décision**

A une large majorité, sans avis contraire et 3 abstentions, le Conseil communal adopte le préavis N° 43, soit:

- I. d'accorder le crédit de Fr. 87'750.-- et d'autoriser la Municipalité:
  - à entreprendre cette étude de faisabilité AF-AT.

### **8. Préavis municipal N°44 relatif à la révision du plan partiel d'affectation «En Meydez II» et son règlement.**

- M. Calabrese, rapporteur, cite le vœu de la commission demandant à la Municipalité de faire une demande pour la limitation de vitesse sur la Route Suisse entre les 2 giratoires, ce qui permettrait de sécuriser les nouveaux accès, puis lit les conclusions du rapport de la Commission technique.

- Le président constate que le rapport va dans le même sens que le préavis municipal et propose de procéder comme suit: a) ouverture de la discussion sur le préavis N° 44, b) ouverture de la discussion sur le règlement, c) votation sur l'ensemble du règlement amendé ou pas, d) votation sur l'acceptation du préavis N° 44.
- La discussion est ouverte sur le préavis N° 44.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- La discussion est ouverte sur le règlement du plan partiel d'affectation «En Meydez II».
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Les Conseillers-ères qui acceptent ce règlement sont priés de lever la main. Le règlement est accepté à l'unanimité.

### ***Décision***

A la majorité, sans avis contraire ni abstention, le Conseil communal ad opte dans son ensemble le préavis N° 44 et son règlement.

## **9. Nomination de quatre membres du Conseil communal au Conseil d'établissement (art. 4 du règlement du Conseil de l'établissement primaire et de l'établissement secondaire de Gland).**

- Les partis ont communiqué au bureau les noms de quatre personnes, il s'agit de:  
Mme Corinne Hug pour le GdG.  
Mme Anne-Marie Molleyres pour le Parti radical.  
M. Michael Rohrer pour le Parti socialiste.  
M. Jacques Tacheron pour le Parti libéral.
- Le président cite l'art. 50 de notre règlement puis demande s'il y a d'autres candidatures.
- Aucune autre candidature n'est proposée.

### ***Décision***

A l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, les quatre candidats sont élus par le Conseil communal comme membres au Conseil d'établissement primaire et de l'établissement secondaire de Gland.

- Mme Golaz: remercie les personnes qui se sont engagées dans cette grande commission. Actuellement deux représentations ont été nommées, celles des Autorités communales et les professionnels actifs au sein des Etablissements. Avant l'été, selon l'art. 12, 6 représentants de la Société civile collaborant à la prise en charge des enfants en âge de scolarité, enfin en automne, les représentants des parents.

## **PREMIERE LECTURE**

## **10. Préavis municipal N° 45 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2009.**

- Pour ce préavis en première lecture, c'est la Commission des Finances qui rapportera.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **11. Préavis municipal N° 46 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'aménagement de l'accès sud à la gare de Gland.**

• S'agissant d'un premier débat, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Jaquier Jean-Marc, rad. *Membres:*– Vallat Patrick, GdG. – Roy Arlette, GdG. - Rohrer Michael, soc. – Tacheron Jacques, lib.  
+ La Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## REPONSES INTERPELLATIONS

### **12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Catherine Labouchère intitulée «Qu'en est-il des projets de développements scolaires privés dans notre ville?»**

• Mme Labouchère: remercie la Municipalité mais trouve la réponse un petit peu frileuse. Comme déjà dit, on ne peut pas d'un côté vouloir augmenter les entreprises et leurs places de travail avec potentiel de revenus, donc de fiscalité et de l'autre côté ne pas accepter un minimum d'infrastructures. Mme Labouchère comprend les raisons évoquées pour la zone d'implantation, mais ne comprend pas que d'autres terrains de la Commune ne soient pas envisageables, d'autant plus que ce genre d'écoles s'autofinance. Certes le trafic existe mais pas autant que pour des entreprises commerciales pour qui la Commune a trouvé des solutions. Autres possibilités, approcher les communes car ces écoles sont un complément à une offre pour la région et non une concurrence pour l'école publique.

• M. Cretegny: comprend le souci de Mme Labouchère, les mêmes questions ont été évoquées en Municipalité. Plusieurs écoles l'ont approchée. Pour la région, le besoin de telles écoles se fait sentir. La difficulté est de trouver des terrains; ils existent certainement mais sont peut-être privés. La Municipalité a orienté ces écoles auprès du Département de l'Economie, du Conseil régional, d'autres partenaires pour trouver des opportunités. Il n'est pas possible d'accepter une implantation sur ce terrain-là, tant que l'étude IC n'est pas complètement terminée; le risque étant de bloquer tout ce secteur et d'enlever toute possibilité de «zoner» la desserte. Il est indispensable que l'étude ait lieu avant de se déterminer sur l'occupation de toute cette zone.

- Le président demande à Mme Labouchère si la réponse donnée lui convient.
- Mme Labouchère répond par l'affirmative.

### **13. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Philippe Martinet intitulée «Sur les taxes déchets: anticiper pour éviter un nouvel échec»**

En l'absence de M. Martinet, le président demande si quelqu'un désire le défendre.

• M. Vallat: se fait le porte-parole de M. Martinet, tout en l'excusant. Il remercie la Municipalité pour sa réponse et attend sa prise de position d'ici la fin de l'année comme dit dans la réponse. M. Martinet doute de la légalité du système et du processus proposé par la SADEC car, après renseignements pris et vérifiés auprès des Services de M. Marthaler, il est

clairement dit que tant du point de vue jurisprudentiel que sur les lois ou règlements, ce processus ne serait pas légal puisque le principe pollueur -payeur ne serait pas respecté.

- M. Fargeon: précise qu'il y a trois points dans la réponse. Les taxes obligatoires affectées directement, dites proportionnelles, genre «taxe au sac». Les «acceptés», tolérés et pratiqués dans un grand nombre de communes. La taxe sur l'impôt est à proscrire, comme à Gland. Il est vrai qu'une solution doit être trouvée. La SADEC a pris cette taxe équivalente ménage qui est ... acceptable pour l'instant. Pour le moment, il n'y a que 14 communes sur 61 qui procèdent de cette manière et sur le plan cantonal environ 37%. Au début de l'année prochaine, la Municipalité soumettra un projet.

- M. Favez: le refus par les Vaudois de la loi cantonale sur la gestion des déchets qui obligeait les communes à financer par une taxe de 70% au moins les coûts d'élimination des ordures ménagères n'oblige pas les communes à introduire une taxe quelconque.

Les communes sont actuellement mises sous pression par le SESA et autres sociétés d'élimination des déchets, afin que celles qui financent l'élimination de leurs déchets par l'impôt finissent par introduire des taxes.

La loi fédérale laisse une certaine marge de manœuvre aux cantons pour rechercher la meilleure façon de réduire les déchets. Il est difficile d'estimer l'impact de l'introduction de taxes incitatives telles que la «taxe au sac». La réduction des déchets pourrait provenir des mesures de sensibilisation, de l'introduction d'une taxe, du tourisme des déchets ou d'éliminations sauvages.

Il existe des communes dont la politique active a permis de réduire de façon significative la quantité de déchets incinérables en assumant le financement de leur élimination par l'impôt .

Il serait souhaitable de maintenir ce financement par une mise en place articulée à différents niveaux: sur le plan fédéral, intervenir en introduisant des normes plus strictes au niveau des producteurs et des distributeurs, et pas seulement au niveau du consommateur; sur le plan cantonal et communal, introduire une norme dans la loi sur la gestion des déchets permettant aux consommateurs de déposer les emballages dès l'achat effectué avec une mise à disposition d'écopoints visibles et opérationnels à la sortie; développer la sensibilisation et l'information auprès des jeunes, de la population, des entreprises, des gérances et des services publics compétents; inciter au tri dans tous les immeubles, créer des écopoints proches des citoyens, améliorer et agrandir les déchetteries, en tenant compte pour celles-ci de leur bilan écologique global.

En conclusion, le Parti socialiste s'opposera clairement et fermement à toute taxe, par voie de référendum s'il le faut!

- M. Fargeon: entend bien les arguments de M. Favez. A Gland, les déchets recyclés s'élève à 42.5% et la commune se situe dans le peloton de tête des communes vaudoises. En 2000, l'objectif était de 40% et pour 2020, 60%. Quant au projet qui sera soumis, il est clair qu'il n'a pas été parlé de «taxe au sac». Actuellement, la réglementation parle de taxes qui soient incitatives et qui propose le système du pollueur -payeur. La loi est claire et M. Fargeon de citer l'art. 32a de la loi fédérale sur le financement de l'élimination des déchets. Si en 2002, le Conseil d'Etat avait eu une position stricte en maintenant une uniformisation au niveau du paiement de la contribution du pollueur -payeur, la situation actuelle serait tout autre.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **14. Interpellation de M. Arthur Lieber relative à «la création du nouveau service de la population»**

- Le président donne la parole à M. Lieber qui développe son interpellation.

- M. Grandjean: précise que M. Lieber dépose cette interpellation à titre personnel, même si dans le texte, il fait allusion à la Commission de gestion.

L'interpellation n'étant pas appuyée par 5 membres, elle n'est pas prise en considération.

### **15. Interpellation de Mme Sara Petraglio relative «aux jours et heures d'ouverture du Garden Center Schilliger»**

- Le président donne la parole à Mme Petraglio qui développe son interpellation. Une copie de l'interpellation est jointe à ce procès-verbal.
- Le président demande à la Municipalité si celle-ci veut répondre séance tenante.
- La Municipalité ne le désire pas.
- La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **16. Divers et propositions individuelles**

- M. Vallat: donne des informations sur la suite concernant son postulat. Une fondation a été créée dans le cadre de la géothermie profonde sous le nom de IFWE (International Foundation For World Environment). Une équipe de projet a été désignée, elle est composée d'une douzaine d'experts, de professeurs, de spécialistes venant de plusieurs villes. M. Vallat en a pris la direction. Une requête en subvention va tout prochainement être déposée puisque la Confédération et le Canton ont préavisé favorablement. Une rencontre aura lieu le 11 juin pour la présentation du projet. Cette subvention sera employée pour la première étude d'opportunité demandée servant à vérifier les chiffres, les données et les informations déjà connues. Ce travail va se faire d'ici la fin de l'année. Un rapport public sera présenté ce qui permettra de travailler en collaboration avec la Municipalité puisque cette dernière va certainement déposer un préavis de faisabilité.
- Mme Favez: une pétition munie de 1600 signatures d'usagers des CFF a été déposée par le Parti socialiste auprès des responsables CFF à Lausanne, elle a été transmise à Berne. Copies seront remises à la Municipalité, accompagnées de considérations lourdes de commentaires, de plaintes et de suggestions orales recueillies lors de la récolte des signatures. Les voyageurs parlent de leur ras-le-bol, de leur lassitude, parfois de leur colère. Au Conseil de décembre, une résolution avait été votée, à l'unanimité, demandant que la priorité soit mise sur les aménagements de confort et de sécurité indispensables pour les usagers plutôt que pour une construction pour le commerce. Mme Favez s'étonne de la rapidité avec laquelle la mise à l'enquête pour le bâtiment commercial a été présentée et ce, peu après la votation de la résolution. Plusieurs oppositions ont été déposées ce qui démontre combien ce projet est discutable. Si vraiment ces commerces sont nécessaires, il faudrait au moins, étudier l'implantation des bâtiments dans le cadre de l'étude de l'aménagement de la gare; ce qui permettrait d'appréhender la solution de façon globale et d'anticiper les problèmes de circulation générés par les commerces. Mme Favez espère que cette pétition sera utile aussi bien à Gland qu'à Berne.
- M. Dewarrat: M. Genoud a parlé d'une nouvelle étude de la Place de la Gare, 3 études avaient déjà été faites en 2000, seront-elles prises en compte pour la nouvelle étude?
- M. Genoud: il y a eu beaucoup d'évolution en 8 ans. A cette époque, il devait y avoir un grand giratoire donnant une importance considérable aux véhicules alors que maintenant la tendance est de laisser cette place aux piétons, aux deux roues. Peu d'éléments des anciennes études pourront être repris. La journée de réflexion du 23 avril va déboucher sur d'autres solutions. L'étude «gare nord» intégrera le bâtiment actuellement à l'enquête publique, passage obligé pour un permis de construire lorsque la demande est déposée.

Le but de la Municipalité est de donner à cette Place de la Gare une dimension digne d'une ville de 11'000 habitants. Depuis 2006, les contacts ont été renoués avec les CFF concernant le secteur Ic, ce qui a permis de relancer la discussion sur la gare. Il faut savoir que le territoire est propriété des CFF. Que certains aménagements en relation directe avec les voies sont du ressort de l'Office fédéral des transports. La Municipalité a tenu compte de la résolution votée, a essayé de demander aux CFF de lier l'ensemble de la réfection du bâtiment des voyageurs. Les discussions continuent entre partenaires dans l'attente de l'étude «gare sud».

- Mme Gilliand: désire savoir ce qu'il adviendrait de la bibliothèque «Aux Mille Feuilles» après les informations données par Mme Golaz concernant la mise sur pied d'une bibliothèque pour les classes primaires.

- Mme Golaz: bien sûr que changement, il y aura dans le paysage des bibliothèques de Gland. Une rencontre a eu lieu avec les représentants du comité de la bibliothèque «Aux Mille Feuilles» pour les informer. Ces prochaines années, il y aura peut-être concurrence, cela ne veut pas dire que cette bibliothèque disparaîtra. Il faut plutôt trouver une complémentarité entre les bibliothécaires pour grouper les achats. L'Etablissement primaire de Gland est en droit de demander une bibliothèque scolaire auprès du Canton par rapport au nombre d'élèves. La démarche est tout à fait légitime, il est prouvé que pour la lecture, il faut commencer dès l'école enfantine. La commune ne peut que mettre à disposition des locaux aménagés avec étagères pour l'école. A Gland, nous avons une bibliothèque mixte étant à la fois bibliothèque communale et scolaire. Le personnel est sous contrat communal. Le Canton verse de l'argent à la commune pour payer une partie de ce personnel et pour acquérir des livres pour les écoles.

- M. Favez: cite l'art. 67 de la nouvelle Constitution «L'Etat et les Communes encouragent la mise à disposition de logements à loyers modérés et la création d'un système d'aide personnalisée au logement». Le Conseil d'Etat a choisi la voie d'un règlement pour instaurer cette aide individuelle avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Malheureusement, il n'a pas fait l'objet d'une grande publicité du Canton. M. Favez demande à la Municipalité de prêter attention à ce nouveau règlement. Quand et de quelle manière, elle entend proposer aux habitants de la commune cette aide au logement?

- M. Cretegnny: répond qu'il va se renseigner à ce sujet et voir ainsi, dans quelle mesure des propositions pourront être faites.

- La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance, il est 22h39.

Pour le bureau de Conseil communal:

Le président

La secrétaire

Daniel Richard

Mireille Tacheron